



Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel
evit an diorren padus



► Pont-Péan (35)

Un budget participatif voté au « jugement majoritaire »

En parallèle de la constitution d'un conseil participatif composé de 3 collèges de 24 membres - dont 8 sont désignés par tirage au sort - la municipalité de Pont-Péan a lancé son premier budget participatif. Particularité du vote, celui-ci s'est fait au « jugement majoritaire ».

Commune de 4 500 habitants, membre de la métropole rennaise, Pont-Péan est située à une douzaine de kilomètres au sud de Rennes, sur l'axe Rennes-Nantes. La commune est bien pourvue en commerces et services et dispose d'une vie associative riche. Traversée du nord au sud par le ruisseau du Tellé, un affluent de la Seiche, la commune est inervée par de nombreuses possibilités de balade nature et offre une riche singularité autour de l'ancienne mine de plomb argentifère.

➤ Le conseil participatif

« Le conseil participatif est une assemblée constituée en majorité de citoyens sous forme de deux collèges, l'un de personnes tirées au sort et l'autre de volontaires. Un troisième collège d'élus les complètent. Ces trois collèges se réunissent sous formes de conseils participatifs pour cheminer ensemble. Ils peuvent ouvrir des conventions citoyennes ou projet qui impliquent chaque citoyen qui le souhaite. Le conseil participatif et la convention citoyenne « biodiversité » ont été mis en place par le conseil municipal du 12 avril 2021. Le rôle du conseil participatif est consultatif. Il est de rendre des avis sur les sujets d'intérêt municipal notamment proposés par la municipalité ou sur les sujets dont il peut se saisir » explique le site internet 'jeparticipe-pontpean.fr' piloté par Evelyne Ollivier-Lorphelin, adjointe en charge de la démocratie locale.

Budget participatif



La commune a développé une charte graphique et un site internet spécifique 'jeparticipe-pontpean.fr' pour toutes les actions visant à impliquer les habitants

➤ Le calendrier

Doté d'un montant de 10 000 €, le budget participatif a été lancé en mai 2021. Le calendrier s'est établi comme suit :

- 22 mai au 22 juin 2021 : les habitants sont invités à déposer leurs projets sur la plateforme.
- 22 juin au 16 décembre : étude des projets (faisabilité, devis...) par un comité de suivi et les services techniques. Des élus facilitateurs assurent le lien entre les citoyens et les services sur la gestion des projets.
- 26 juin : Agora "Citoyen d'aujourd'hui à Pont-Péan". Intégration du conseil citoyen et présentation par les porteurs de projets de leurs projets aux conseillers participatifs

Le jugement majoritaire



Crédit photo ©

Le vote au jugement majoritaire a été inventé par deux chercheurs du CNRS : Michel Balinski et Rida Laraki. Les participants sont amenés à exprimer leur avis sur chacun des projets, sur une échelle allant de 'excellent' à 'à rejeter'. « Il permet de ne dénigrer aucun projet et montre aux habitants qu'il n'y a pas qu'une seule manière d'exprimer un vote » défend Evelyne Ollivier-Lorphelin. ■

- 27 novembre : Show citoyen, présentation des 6 projets par les porteurs de projet, en salle du conseil
- 27 novembre au 16 décembre : campagne de vote des citoyens pont-péanais au jugement majoritaire
- 18 décembre 2021 : dépouillement du vote avec un assesseur de la majorité et un assesseur de la minorité municipale puis déclaration des projets retenus en présence de Michel Demolder, Maire et Madame Cécile Bouton, Vice-Présidente démocratie participative du département 35.

➤ Les projets

« On a ouvert les projets au porteurs sans limite d'âge ; de fait ce sont des jeunes de 13 ans avec leur projet de pump track qui sont arrivés en première position des votes » indique l'adjointe. « Pour accompagner les porteurs de projets et faire le lien avec les services, nous avons mis en place un élu facilitateur par projet ». Au final, le budget participatif a reçu :

- 10 engagements projets « dont 2 hors budget alloué, l'un se situait autour de 25000 euros pour la récupération d'eau pour arroser le terrain de foot par exemple »
- 7 projets retenus par le comité de suivi, conformes au règlement « une personne portait deux projets et a décidé de se concentrer sur un seul »
- 6 projets soumis au vote des citoyens

“ Pour accompagner les porteurs de projets et faire le lien avec les services, nous avons mis en place un élu facilitateur par projet.



Evelyne Ollivier-Lhorphelin, adjointe

- 3 projets de retenus en fonction de l'enveloppe budgétaire de 10 000 euros.

« Notre budget représente 2,22 euros/habitants en 2021. C'est une première étape qui nous a permis de mettre en place et roder nos outils pour 2022. La commune voisine de Noyal-Châtillon est à 4,54 euros/habitants et la moyenne nationale est à 6,50 euros par habitant » exprime Evelyne Ollivier-Lhorphelin.

➤ Le vote

« Nous avons souhaité mettre en œuvre le vote 'au jugement majoritaire' qui permet de juger tous les projets en évaluant le mérite de chacun sur une échelle de mentions (excellent, très bien... passable... insuffisant, à rejeter) ». Deux typologies de votes ont été mis en place, papier et numérique, mais « le vote papier complique fortement la tâche et nous ne souhaitons pas le reproduire dans les années qui viennent Nous imaginerons d'autres solutions pour éviter la 'fracture numérique' » indique l'adjointe.

Au final, la commune a comptabilisé :

- 169 votes au total soit 3,7 % de la population de Pont-Péan ; Rennes sur la première année de son budget participatif avait 3,2 %
- 14 votes numériques d'invalidés faute de preuves (code électoral ou justificatif de domicile non renseigné ou fourni)
- 159 votes numériques validés, 17 votes papier seulement.

Pour l'élu « le vote au jugement majoritaire a été trouvé facile et plus instructif notamment par les jeunes générations ; les plus âgés ont eu quelques réticences liées au vote numérique alors que celui-ci a permis de mobiliser la tranche d'âge des 30, 40 voire 50 ans que l'on ne voit que rarement. La contrainte était légère, il fallait une double inscription pour éviter la fraude, avec fourniture du code électoral vérifiable en mairie ou d'un justificatif de domicile. Le vote numérique seul nous permettra probablement de travailler sur une plateforme dans les prochaines années ».

➤ Les suites

Le budget participatif d'un montant de 10 000 € a été reconduit pour l'année 2022. "Il a été complété d'un fonds d'initiative citoyenne ou FIC d'un montant de 2 000 € destiné à financer les petits projets citoyens au fil de l'eau". La municipalité réfléchit au mode d'attribution du soutien qu'elle souhaite "plus souple, avec une possible implication du conseil participatif pour l'attribution de petites sommes". ■



Le pumptrack est le projet qui est arrivé en première position des votes

CONTACT :

Evelyne Ollivier-Lhorphelin, adjointe / 02 99 52 41 70 / evelyne.lorphelin@pontpean.fr

Cette fiche a été réalisée avec le soutien de :

